



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La chambre des députés de Florence a procédé mercredi à l'élection de son président. Après deux scrutins de ballottage entre M. Mari, candidat conservateur, et M. Mordini, candidat de la gauche, le premier a été élu par 141 voix sur 275 votants.

La vérification des pouvoirs est presque terminée. 375 élections ont été approuvées, 25 annulées, 6 suspendues : reste à statuer sur 37.

La publication très-prochaine de toute la correspondance diplomatique échangée entre le cabinet de Florence et les puissances étrangères mettra la Chambre à même de porter un jugement sur la politique extérieure du général La Marmora. Alors, sans doute, le jour commencera à se faire dans la mêlée confuse des hommes et des opinions, et le débat des grandes questions amènera bientôt une classification des partis.

Selon l'Italie, les documents diplomatiques que le ministre des affaires étrangères destine à être présentés au parlement seront déposés vers le commencement de la semaine prochaine.

On écrit de Rome, 6 décembre :

Le ministre du commerce vient de publier, par ordre du Pape, une ordonnance qui interdit tout agio sur les monnaies pontificales sous peine d'un mois de prison et de 50 écus d'amende. En cas de récidive, les délinquants seront punis par la fermeture de leur comptoir et la perte de l'argent.

Le parlement britannique, qui s'ouvrira le 1^{er} février, s'occupera immédiatement des affaires de la Jamaïque, pour lesquelles une enquête judiciaire a été ordonnée par le gouvernement, et qui donnent lieu à des meetings fort nombreux, réunis à Leeds et à Bradford.

Le Times assure que le projet de réforme du comte Russell consistera dans l'extension de la franchise électorale dans les bourgs. Le premier ministre proposera aussi des réformes importantes dans la législation.

L'Irlandais O'Leary a été condamné à vingt ans de servitude pénale, comme coupable d'insulte à la Couronne. Mercredi a commencé le procès d'un autre Fenian, Moore.

Dans sa séance du 6, la chambre des représentants de Belgique a adopté l'ensemble du budget par 55 voix contre 42.

D'après nos dernières nouvelles, l'état du roi Léopold est toujours très-grave. Les quelques améliorations qui se manifestent par intervalles ne sont que passagères. Le gonflement des pieds et des jambes produit par l'infiltration des eaux a gagné les mains, et l'on redoute que cette infiltration ne se porte vers le cœur.

Les conséquences possibles d'un événement que chacun prévoit, ne laissent pas que d'inspirer de vives inquiétudes dans le pays. A Bruxelles déjà, un meeting a eu lieu, dans lequel les fauteurs de désordre ont tenu, assure-t-on, leur langage accoutumé : République démocratique et sociale. Il faut espérer que ce cri ne trouvera point d'écho, et que tout se passera tranquillement.

Voici d'après la constitution belge, comment doivent se passer les choses :

« A dater de la mort du roi et jusqu'à la prestation du serment de son successeur au trône, ou du régent, les pouvoirs constitutionnels du roi sont exercés, au nom du peuple belge, par les ministres réunis en conseil, et sous leur responsabilité.

» Quant à la durée de cet interrègne, la Constitution n'en dit rien. Elle dispose seulement que, « à la mort du roi, les chambres s'assemblent, sans convocation, au plus tard le dixième jour après celui du décès. »

Depuis le traité de Gastein, la Prusse et l'Autriche se tiennent sur la réserve et s'observent avec un sentiment plus empreint de défiance que d'abandon. Aucune négociation n'a eu lieu entre elles au sujet des duchés ; aucune communication, ni verbale, ni écrite, n'a été échangée. C'est ce qu'affirme la *Correspondance provinciale* de Berlin, en ajoutant que tous les bruits d'ouverture de la Prusse, d'éclaircissements de l'Autriche et de départ pour Vienne d'un envoyé extraordinaire, sont controvés et dénués de fondement.

La Diète de la basse Autriche a voté, par 40 voix contre 10, le projet d'adresse proposé par la majorité de la commission. Celle de Transylvanie, siégeant à Klausenbourg, a déclaré, à une grande majorité, que l'union de la Transylvanie avec la Hongrie existait toujours en droit, et a demandé à l'empereur de prescrire immédiatement, pour toute la principauté, l'élection des députés qui devront se rendre à Pesth, à la Diète hongroise, qui

s'ouvre dans sept jours. Une dépêche de Klausenbourg, qui nous parvient à la dernière heure, confirme ces détails.

En Hongrie, les élections ne se sont pas passées sans agitation et sans luites violentes. On s'est battu à Lisenstadt, à Linkerdorf et à Galantha, où il y a eu 10 tués et 40 blessés. Le triomphe paraît être assuré au parti de MM. Deack et Eotvos.

Le cabinet prussien, s'appuyant sur les déclarations de la Saxe et de la Bavière, demande aux gouvernements des Etats du Zollverein d'adhérer à un traité de commerce avec l'Italie.

On écrit de Stockholm :

Dans la chambre de la noblesse, onze orateurs ont parlé jusqu'ici contre, et dix-sept pour la réforme.

Le comte de Manderstrom a annoncé que, si le projet était rejeté, le gouvernement, immédiatement après, remettrait en avant la question de la réforme, sous la forme d'un simple projet de loi.

Les lettres de Constantinople, du 29 novembre disent que le vice-roi d'Egypte a envoyé des délégués pour dresser le plan de la reconstruction d'un des quartiers détruits par l'incendie. Cette reconstruction se ferait aux frais de S. A. Ismaïl Pacha.

Le choléra a envahi Bagdad, Mossoul et d'autres villes de la Turquie d'Asie. Il y a 20 cas par jour à Bucharest.

On mande de New-York, 25 novembre :

Le chef du département des enrôlements en

FEUILLETON.

1

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

I. — L'ARRÊSTATION.

La frégate la *Cléopâtre* louvoyait bords sur bords pour entrer dans la baie de Sainte-Catherine au Brésil.

A chaque évolution nouvelle, on se rapprochait du point où l'ancre devait tomber par le fond.

La brise était inégale, comme il arrive d'ordinaire le long des terres élevées : tantôt une bouffée menaçante descendait des bornes, fouettait la mer, et s'abattant ensuite sur les voiles, faisait coquettement incliner le navire ; tantôt la frégate, abritée par les montagnes, se redressait et semblait se reposer avant de reprendre son élan ; puis, tout-à-coup, elle se penchait et bondissait de nouveau.

L'on avait dépassé la pointe nord, lorsqu'une risée de vent favorable permit de suspendre la manœuvre : on ne pouvait tarder à prendre le mouillage.

Le commandant se tenait sur le banc de quart ; les officiers et les gens de l'équipage, répartis à leurs

postes divers, attendaient de nouveaux ordres ; un profond silence régnait sur le pont.

Sur l'avant, auprès du mât de misaine, se trouvait un quartier-maître (1) aux formes carrées, qui regardait le rivage d'un œil distrait. L'attention de cet insouciant personnage fut tout-à-coup éveillée par un jeune mousse qui vint étourdiment s'asseoir près de lui.

— Que fais-tu là, Austerlitz ? veux-tu bien ne pas salir cette poule fratement huilée en te vautrant dessus comme un veau ! Debout et leste !

Le mousse se hâta d'obéir.

— Dam ! père Cagnard, je fais comme vous, j'attends qu'on manœuvre pour donner un coup de main.

Le marin ne put s'empêcher de sourire en considérant la taille chétive de son vaillant auxiliaire.

— Tu ferais mieux d'aller balayer le poste de tes aspirants, que de rester ici à nous gêner.

— Je ne gêne pas, moi, père Cagnard ; et je veux apprendre le métier. Ce n'est pas à rester en bas que je deviendrai jamais un vieux de la cale comme vous.

(1) Quartier-maître, grade correspondant dans la marine à celui de caporal dans l'infanterie.

Le compliment, sans doute, fut agréable à Cagnard qui ne dédaigna pas de continuer la conversation à demi-voix. Le mousse répondit à quelques questions sur l'intérieur de ses matres, et particulièrement sur M. Martel, le meilleur enfant de tous. Enfin, enhardi par la bonhomie familière de son ancien, il se permit d'être indiscret :

— Ah ça, père Cagnard, demanda-t-il à son tour, pourquoi donc n'êtes-vous *amateloté* avec personne ?

— Chut ! gringalet, file ton nœud, tu es trop curieux aujourd'hui ; allons, détale !

Le quartier-maître tira l'oreille de l'imprudent questionneur et le poussa loin de lui.

— C'est bête, pensa-t-il, c'est très-bête à moi de causer avec un mousse, ça ne m'arrivera plus !

Austerlitz, fort innocemment, avait blessé au vi le vieux marin.

Dans la langue du gaillard d'avant, *matelot* signifie *ami*, être *amateloté* c'est être amis intimes, avoir tout en commun ; — nous l'avons dit ailleurs. — Cagnard, depuis environ un an, était séparé de son véritable compagnon de navigation, et n'avait pu se résoudre à essayer d'une amitié nouvelle à bord de la frégate.

— Et pourtant, continua-t-il, mon brave Frise-Poulet n'était aussi qu'un mousse la première fois que je le vis ; pas même un mousse, un gamin, un grain de sel, un rien du tout ; et nous avons navigué ensuite plus de onze ans, toujours *matelots* comme deux doigts de la main. Mais depuis que j'ai été levé pour ce service de malheur, il n'y a plus de plaisir pour moi ; je ne sais où il a passé, et je suis seul ici comme une vraie *figure de poulaine* !

Ce n'est pas qu'à bord de la *Cléopâtre* manquaient des matelots dignes de fraterniser avec Cagnard. L'honnête Madurec, jeune encore et déjà le plus érudit des conteurs ; Barbari, son émule, et son maître dans l'art de chanter les romances ou les rondes du gaillard d'avant ; Concarneau, Lubin, Racan et foule d'autres hardis marins qu'on pourrait nommer, Ponantais ou Provençaux, Bretons, Normands ou Basques, naviguaient alors avec le triste Cagnard.

Cagnard rendait justice aux mérites de ces braves compagnons ; mais il avait trop aimé Frise-Poulet, il ne voulait pas d'autre ami intime, d'autre *matelot*.

Depuis cinq minutes, Austerlitz était perché sur un petit tillac, il regardait curieusement la terre,

Pensylvanie a reçu l'ordre d'envoyer 450 hommes de cavalerie au département du golfe.

Le gouverneur de l'Alabama a engagé la législature de cet Etat à adopter un amendement à la constitution pour l'abolition de l'esclavage et la protection des esclaves.

M. Johnson a informé le gouverneur du Mississippi que les troupes fédérales seraient retirées aussitôt que la tranquillité pourrait être maintenue sans leur aide.

Le gouverneur du Mississippi recommande que le témoignage des esclaves soit reçu devant les tribunaux et que les nègres payent un impôt, pour venir au secours de leurs camarades qui sont sans asile.

Une cargaison d'esclaves a été récemment débarquée sur la côte nord-ouest de Cuba.

D'après des nouvelles de Brownville du 15, que nous reproduisons sous toutes réserves, un détachement d'impérialistes mexicains aurait tiré sur un bâtiment fédéral, sur le Rio-Grande, et aurait obligé l'équipage à l'abandonner. On ajoute que le général Weitzel aurait demandé des explications.

Des avis de la Vera-Cruz et d'El-Paso signalent divers succès remportés sur les guérillas par les troupes impérialistes qui, le 20 octobre, s'avançaient contre El-Paso. On s'attendait au prochain départ de Juarez.

Tout fait présumer que le conflit hispano-chilien recevra une solution pacifique. Quelques journaux l'ont déjà annoncé. La *Correspondencia*, de Madrid, feuille semi-officielle, confirmant cette nouvelle, dit que le gouvernement du Chili se montre plus disposé à entrer en négociation. Il aurait fait désarmer tous les forts de Valparaiso, ne voulant opposer qu'une résistance passive.

Des journaux français et anglais prétendent même qu'un de ses envoyés, parti de Santiago, s'est rendu à Washington pour réclamer les bons offices du gouvernement des Etats-Unis. L'Espagne ayant déclaré, de son côté, qu'elle était prête à accepter la médiation des grandes puissances, les deux parties intéressées se rencontrent ainsi dans une même pensée de conciliation.

La *Epoca* dit qu'en vue de cette question du Chili et du Pérou, le président Johnson a envoyé une escadre américaine qui a touché le 15 octobre à Saint-Thomas et est partie le 15 pour Valparaiso.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le rapport de M. Fould sur la situation financière est terminé; il doit être soumis à l'Empereur dans le conseil des ministres qui se tiendra aujourd'hui samedi à Compiègne. Il paraîtra demain dimanche ou lundi au *Mo-*

niteur. Ce rapport constaterait l'équilibre rétabli dans les budgets par suite des économies réalisées dans les divers ministères.

— Par une décision du 3 décembre courant, l'Impératrice a, sur la proposition du ministre de l'intérieur, dégrévés de leurs frais de séjour et de traitement, 1,199 convalescents des deux sexes, admis pendant le mois d'octobre dans les asiles impériaux de Vincennes et du Vésinet.

— S'il faut en croire une lettre particulière, le roi Léopold ne se ferait pas illusion sur sa position. « Je suis, aurait-il dit, un vieux navire dont la carcasse est fendue. On la radoube de temps en temps, et le navire tient encore la mer; mais il ne fera pas un voyage de long cours. »

— Le roi Léopold est loin d'avoir l'âge avancé (82 ans) que lui prêtent quelques journaux :

Léopold-George-Chrétien-Frédéric, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, est né le 16 décembre 1790. Il aura, par conséquent dans quelques jours, accompli sa soixante-quinzième année.

— « Nous apprenons de source certaine, dit la *Constitution*, d'Auxerre, en date du 5, que tous les officiers actuellement en activité de service seront maintenus dans leur position et avec tous leurs avantages, lors même qu'ils auraient 50 ans de service effectif, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la limite d'âge fixée par les règlements pour être mis à la retraite; les officiers des corps susceptibles de subir la réduction nouvellement décrétée, seront maintenus à la suite du régiment avec leur solde d'activité.

« Il n'y a dans cette mesure rien d'anormal; au contraire, on a vu les mêmes effets se produire après les grands armements de 1830 et 1841. L'avenir des officiers que ces grands déploiements de force avaient fait avancer rapidement, n'a pas été brisé, pas plus qu'il ne l'est aujourd'hui. »

— Une dépêche de Marseille annonce qu'aujourd'hui 6 décembre le Rhône et la Durance ont débordé près d'Avignon. Le pont de bateaux de Trinquetaille devant Arles a été emporté. Près de l'embouchure de la Durance, l'eau s'est élevée de 4 mètres au-dessus de l'étiage.

— Samedi, en plein jour, dit le *Toulonnais* du 5 décembre, six forçats se sont évadés du bague flottant n° 4, à Castignean. Poursuivis par les gardes et des artilleurs de la marine, ces condamnés se sont armés de pierres qu'ils ont lancées sur ceux qui les poursuivaient. Atteints et arrêtés enfin, l'un d'eux a fait une telle résistance agressive qu'un adjudant de la chiourme, dans le cas de légitime défense, a été forcé de dégainer et l'a frappé mortellement.

— Voici, d'après le correspondant du *Nord*,

de nouveaux détails authentiques sur l'origine et sur les progrès de la maladie du docteur Jobert (de Lamballe) :

« A l'époque de l'accident arrivé à Neuchâtel aux personnes de la suite impériale, l'Empereur manda par dépêche télégraphique son chirurgien ordinaire, M. Jobert (de Lamballe), avec prière de faire venir en son absence M. Nélaton, chirurgien consultant.

« Le docteur Jobert n'étant pas à Paris, ce fut M. Nélaton qui partit. Cet incident naturel, qui ne permit pas à M. Jobert (de Lamballe) de déployer son zèle et son habileté, lui porta un coup très-sensible, et il en parlait souvent avec des regrets d'une vivacité exagérée.

« Dès ce moment les signes de trouble cérébral devinrent visibles et prirent le développement inquiétant qui a conduit l'infortuné médecin dans la maison du docteur Blanche.

« L'une des manies qui travaillent aujourd'hui son cerveau malade est la préoccupation d'exercer quand même l'art où il excellait. Il tate le pouls des pensionnaires, les interroge avec cette brusquerie qui lui était familière, et, s'exaltant peu à peu, il finit par vouloir les opérer et leur couper bras et jambes.

« Le docteur Blanche croit difficilement à la guérison mentale de son confrère, à cause du ramollissement du cerveau, douloureuse complication qui s'est déclarée ces jours-ci, et contre laquelle la médecine ne connaît pas de remède.

« La vie matérielle peut se concilier et se prolonger longtemps avec l'état de démence. Ainsi, une autre célébrité réfugiée dans le même asile, le poète Antony Deschamps, y demeure depuis trente ans, sortant et visitant le monde dans ses jours de lucidité, et portant avec résignation la conscience de son irrémédiable malheur. »

— On parle d'un travail complet que M. de Valabrègue prépare sur les maisons de santé. M. de Valabrègue demande qu'on établisse en France, comme en Angleterre, une commission qui serait chargée de constater l'état des aliénés avant leur réclusion dans une maison de santé.

— LE DOCTEUR BARRY. — Le *London News of the week* contient une singulière anecdote sur feu le docteur Barry, mort dernièrement à Corfou, où il avait résolu de demeurer après la reddition de l'île aux Grecs. Après sa mort, on reconnut qu'il était femme, et qu'il avait même été mère. Son apparence n'avait rien de masculin. Mais comment une femme a-t-elle pu être admise à l'école et ensuite dans l'armée? C'est ce qu'on ne peut expliquer.

Un journal anglais donne les détails suivants.

Nos officiers en garnison au Cap depuis quinze à vingt ans doivent se souvenir d'un

certain docteur Barry, attaché à l'état-major ayant acquis une réputation de grande habileté dans sa profession, surtout par sa fermeté et son esprit de décision dans les opérations difficiles. Le docteur était entré dans l'armée en 1815, et avait passé par les grades d'assistant-chirurgien et de chirurgien dans les différents régiments, et servi en cette qualité dans plusieurs parties du monde. Ses connaissances professionnelles lui avaient valu une promotion dans l'armée du Cap. Il avait plusieurs belles et bonnes qualités; mais, malheureusement, il était d'un caractère très-irascible.

Il était très-laid et de petite taille, et avait une voix très-faible. Il ne pouvait souffrir une allusion à cette dernière imperfection, et sa susceptibilité était telle, qu'il se battit en duel et tua son adversaire en lui logeant une balle dans les poumons. En 1840, il fut nommé inspecteur médical et envoyé à Malte. Là, il se distingua également par son habileté et ses dispositions querelleuses.

De Malte il alla à Corfou, où il se détermina à passer le reste de ses jours, lorsque les îles Ionniennes furent cédées à la Grèce. Il est mort il y a un mois, et à sa mort on a découvert que c'était une femme.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'une des familles les plus honorables de l'Anjou et alliée à celle du maréchal de Mac-Mahon, vient de faire une perte douloureuse en la personne de M. de la Selle, secrétaire de la légation de France à Santa-Fé de Bogota. M. Edouard de la Selle à peine âgé de 25 ans, et que la distinction et l'affabilité de ses manières toutes françaises avaient fait remarquer à Vienne, où il était attaché d'ambassade, venait d'arriver dans la Nouvelle-Grenade lorsqu'il a succombé aux fièvres fatales qui trop souvent régissent sur les côtes de ce pays.

Nous avions attendu pour reproduire cette triste nouvelle qu'elle nous fût confirmée. Aujourd'hui elle n'est malheureusement que trop certaine, et nous ne pouvons qu'unir notre douloureuse sympathie à toutes celles qui entoureront une famille profondément aimée et honorée dans notre pays, en présence de l'affreux malheur qui la frappe.

Les plateaux élevés de la Nouvelle-Grenade comme ceux du Mexique sont, on le sait, parfaitement salubres, mais pour arriver à Bogota comme pour atteindre Mexico, il faut d'abord traverser la zone des terres chaudes et basses de la côte, et le séjour sur les rives de la Magdalena, comme sur les plages de la Vera-Cruz, est trop souvent dangereux.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Nous avons peu de chose à ajouter à notre récit de l'incendie du théâtre d'Angers. Nous

et ne songeait déjà plus au vieux quartier-maître.

Cagnard rêvait à Frise-Poulet.

— Pauvres de nous!... pensait-il, nous voilà séparés... Il ne sait pas trop où je suis... je ne sais pas du tout où il est... Quelle bordée court-il?... Et lui non plus n'a pas de matelot... Oh! scélérat de service de damnation! coquin de sort!...

Un *pare à virer!* qui retentit bruyamment dans le porte-voix, coupa court aux lamentations de Cagnard; la frégate mouilla quelques instants après.

L'ancre était à peine tombée, quand une baleinière à quatre avirons accosta le long du bord. Un petit homme trapu en sortit, ordonna aux rameurs d'attendre au pied de l'échelle, et monta précipitamment sur le pont où il fut reçu, selon l'usage, par le lieutenant de service.

— Je suis le capitaine du trois-mâts *le Harpon*, du Havre, en relâche ici depuis huit jours pour cause d'avaries, dit-il tout d'une haleine. Ayez la bonté, monsieur l'officier, de faire prévenir votre commandant de ma visite.

— Il est encore sur le banc du quart, donnant ses derniers ordres pour le mouillage, comme vous voyez.

Loin d'attendre la fin de la manœuvre, le capi-

taine du *Harpon* courut vers l'arrière et, tâchant d'attirer sur lui l'attention du commandant, déclina de nouveau, à haute voix, son titre et le nom de son navire.

— Je vous demande pardon, ajouta-t-il, mais l'affaire est trop grave pour qu'il y ait un instant à perdre!

Le commandant de la *Cléopâtre* posait.

Choqué d'être inopportunistement interrompu en un pareil moment d'apparat, il ne daigna pas tourner la tête vers le petit homme trapu, et, s'adressant à l'officier de manœuvre, donna une foule d'ordres minutieux pour la disposition intérieure du navire, le ferlage des voiles et la mise à la mer des canots. Alors seulement il parut s'apercevoir de la présence du capitaine baleinier qui, le chapeau à la main, trépidait d'impatience; il lui rendit salut pour salut, et dit en souriant d'un air digne :

— Maintenant, Monsieur, je suis à vous.

— Mes communications sont sérieuses, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous en informer, recommença pour la troisième fois le capitaine marchand dont la patience n'était pas la vertu. — La moitié de mon équipage est révoltée, et je ne sais, ma foi, comment tout cela finirait si votre frégate n'arrivait

ici comme par miracle. Je vous prie, monsieur le commandant, de vouloir bien intervenir le plus promptement possible. Mes matelots français ont voulu tuer le second qui est anglais, ils se refusent à l'ouvrage et se sont emparés des soutes aux vivres. Parmi les rebelles, il y en a quatre surtout dont il me serait impossible de venir à bout sans votre secours. Je vous porterai plainte aussi contre mon cuisinier qui s'est joint à eux et a été au moment de mettre le feu au navire, parce que je lui refusais un canot pour aller à terre.

— C'est bien, Monsieur. Dès que mes embarcations seront à flot, on ira s'emparer des mutins; ils seront jugés et punis selon la rigueur de la loi. Vous m'adresserez un rapport circonstancié sur ce qui s'est passé à votre bord.

L'officier de quart reçut l'ordre de faire immédiatement amener à la mer tous les canots de la frégate.

A l'époque où se passe notre scène, la plupart des baleiniers français avaient des équipages dont les matelots appartenaient indifféremment à tous les pays: les officiers eux-mêmes pouvaient être étrangers. Aussi était-il fort rare que la bonne harmonie se maintint pendant toute la durée d'une expédition;

la discorde naissait de la moindre préférence accordée aux gens d'une nation par quelque chef leur compatriote. C'était là une cause de troubles de plus qu'aujourd'hui, et précisément l'origine des scènes violentes dont *le Harpon* venait d'être le théâtre.

Après avoir interrogé le capitaine du trois-mâts, le commandant fit appeler le plus ancien des élèves de marine.

Un grand jeune homme à l'allure dégagée, portant une petite veste à boutons ancrés, sur laquelle flottait négligemment une vieille aiguillette d'or, parut bientôt sur le gaillard d'arrière. Otant un vaste chapeau de Manille, il salua son chef, et lui demanda ses ordres.

— Monsieur Martel, vous allez embarquer dans le grand canot, et m'amener ici, de gré ou de force, ceux des hommes du baleinier que vous désignera le capitaine.

L'élève fit distribuer des armes aux matelots de l'embarcation et déborda.

La baleinière le suivit.

En quelques minutes les deux canots arrivèrent à bord du *Harpon*, où Martel sauta le premier.

aurions voulu seulement nommer tous ceux qui se sont signalés dans cet immense désastre. Mais quand le dévouement de tous est le même, il devient difficile de distinguer les plus méritants. Nous devons cependant une mention spéciale à ceux que la voix publique désigne avec reconnaissance et admiration : les élèves et les professeurs du Grand-Séminaire qui, accourus des premiers, et faisant la chaîne à travers l'escalier rongé par la flamme, ont réussi à sauver les partitions de M. Combette et une grande partie du vestiaire ; les élèves de l'Ecole-des-Arts qui, sous la conduite de MM. Soux et Jacquet, ont manœuvré pendant cinq heures avec tant de précision, d'intelligence et d'intrépidité qu'ils ont empêché le feu de s'étendre hors de son foyer. Nous ne pouvons non plus oublier M. le préfet qui n'a pas hésité, quoi qu'il fût très-souffrant depuis plusieurs jours, à venir encourager de sa présence le zèle des travailleurs et qui n'a voulu se retirer qu'après avoir constaté lui-même la fin du danger.

Du reste, quels qu'ils soient, connus ou inconnus, fonctionnaires ou simples citoyens, tous ayant fait leur devoir, nous ne craignons pas d'être désavoué en disant que tous ont mérité et ont obtenu la reconnaissance du public.

Les bâtiments et le matériel appartenant à la ville, étaient assurés à trois compagnies, l'Union, la France et la Sécurité, pour une somme qui dépasse trois cent mille francs.

Les partitions et une partie du matériel, appartenant à M. Comminge, n'étaient pas assurés.

La Revue industrielle de l'Ouest s'exprime ainsi en parlant de ce même sinistre :

« Ce pouvait être un désastre immense ; mais le temps était humide ; il faisait peu de vent et il soufflait dans la direction de la place du Ralliement, sur laquelle donne le péristyle de la salle.

« C'était la seule direction qui pût permettre de concentrer le feu dans sa vaste et ardente fournaise.

« Le spectacle était horrible et grandiose tout à la fois.

« On eût dit un cratère vomissant des étincelles et illuminant le quartier dans un large rayon comme un bouquet continu de feu d'artifice.

« La chaleur était intense et nos pompiers ont dû cruellement en souffrir aux postes qui leur avaient été assignés sur les toits des maisons contiguës et voisines qu'inondait, en quelque sorte, une pluie de feu. »

Des renseignements particuliers, dit le Phare de la Loire, nous permettent de compléter et de rectifier en un point les renseignements publiés par l'Union de l'Ouest.

Dimanche dernier on jouait la Muelle ; lundi, le théâtre d'Angers faisait relâche. Il n'y eut pas ce jour de répétition, à propre-

ment parler ; seulement l'orchestre, dirigé par M. Bernier fils, fit une lecture de la partition de la *Somnambule*.

Quand le concierge fut prévenu, comme le rapporte notre confrère, il dormait profondément malgré l'épaisse fumée qui déjà remplissait son domicile. On a vu qu'à ce moment les flammes dévoraient le théâtre...

La salle incendiée était en bien mauvais état ; des fuites de gaz y existaient presque continuellement. Malgré des réparations assez fréquentes, cet inconvénient se renouvelait toujours. Aussi pense-t-on, sans avoir d'ailleurs à cet égard aucun indice, qu'on ne doit pas attribuer le sinistre à une autre cause.

Plusieurs artistes et choristes auraient tout perdu. Des musiciens de l'orchestre, et spécialement M. Romanville, sont cruellement éprouvés. Ce dernier n'a pu sauver ses deux violons représentant une valeur de 500 francs. A la veille de la réouverture du théâtre de Nantes, dans l'orchestre duquel il devait reprendre sa place, il se trouve donc dans le plus grand embarras.

M. le maire de Nantes avait prêté à M. Comminge plusieurs partitions appartenant à notre scène, à la condition que le bibliothécaire, M. Escande, les suivrait à Angers et en prendrait soin. A la première alerte, M. Escande, qui demeure près du théâtre, chercha à pénétrer au 3^e étage, où étaient déposées ces partitions ; mais la salle était en feu, le rideau venait de tomber et brûlait l'orchestre ; il fut impossible à M. Escande d'aller plus loin que le 1^{er} étage, et l'on doit ajouter, à sa louange, qu'il ne descendit, après s'être exposé, que contraint par les personnes qui l'accompagnaient. On fit bien d'employer la force, car, quelques secondes plus tard, l'escalier s'écroulait avec fracas.

M. Comminge et sa troupe sont dans le plus grand écueil ; mais le malheur qui les frappa excite de nombreuses sympathies, et elles ne resteront sans doute pas stériles.

A la fois directeur du théâtre d'Angers et de celui de Nantes, M. Comminge a réellement joué de malheur. On devait mettre ici à sa disposition en novembre la salle Grasin restaurée, et les travaux se prolongeront jusqu'en février prochain ; il exploitait le théâtre d'Angers, et ce théâtre brûle !

En outre, trop de sujets autrefois attachés à notre scène avaient suivi M. Comminge chez nos voisins pour que le public de Nantes demeure indifférent devant ce désastre. Tout le monde comprend qu'il y a quelque chose à faire, et pour peu qu'un moyen pratique soit offert à tant de bonnes volontés, elles se manifesteront généreusement.

Il est fâcheux que le théâtre de Saumur ne soit pas complètement terminé, les artistes d'Angers auraient trouvé dans notre ville une ressource certaine et ils auraient eu moins à

souffrir de la position que vient de leur faire l'incendie du théâtre d'Angers. D'un autre côté notre population aurait passé pendant tout l'hiver d'agréables soirées et pu applaudir des artistes qui ont été appréciés sur les scènes d'Angers et de Nantes.

Nous espérons qu'à Saumur les travaux vont être poussés avec activité, et que la salle sera prochainement en état d'être inaugurée.

Dimanche soir, au moment de lever le rideau, les musiciens composant l'orchestre du Mans ont refusé de prêter leur concours à la représentation.

Depuis un certain temps, ces messieurs avaient adressé des réclamations à l'administration municipale au sujet de leurs émoluments.

Le total des sommes versées dans les journaux de Paris et des départements, pour la souscription du monument à élever au général de La Moricière, s'élève actuellement à 80,402 f. 15 c., et l'on a lieu de croire qu'il atteindra au moins le double de ce chiffre. Ce serait beaucoup trop pour un monument, et la commission centrale a songé, nous assure-t-on, à placer la mémoire qu'il s'agit d'honorer sous la garde de quelque grande fondation populaire. C'est aussi la pensée émise par M^{me} de La Moricière, et c'est évidemment celle à laquelle on s'arrêtera.

Le bruit se confirme, dit le Phare de la Loire du 6 décembre, que M. Daniel Lacombe est nommé maire de Nantes. C'est sur les instances de M. Ferdinand Favre que M. Lacombe a consenti à s'occuper de la formation d'une administration nouvelle.

On lit dans le même journal :

Nous apprenons que la chambre des mises en accusation de la Cour impériale de Rennes, saisie de l'incident qui s'est produit dans l'affaire du *Fœderis-Arca* et dont nous avons entretenu nos lecteurs, a décidé, dans son audience d'hier, que l'opposition des accusés à l'ordonnance de M. le juge d'instruction de Nantes était recevable, mais que cette ordonnance devait être maintenue. Cette décision a pour résultat de confirmer le dessaisissement de la juridiction ordinaire et la compétence des tribunaux maritimes. Les conseils des accusés n'ont su qu'avant-hier, nous dit-on, que la Cour devait statuer le lendemain. Il est probable que l'arrêt rendu sera déféré à la Cour de cassation.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, a l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens

qui n'ont fait aucune déclaration antérieure, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en faire la déclaration à la Mairie (bureau des contributions), avant le 15 janvier prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 octobre 1865.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

« Le roi Léopold se trouve aujourd'hui dans la même situation qu'hier, » suivant le bulletin publié par le *Moniteur belge*. Ainsi tombent les bruits contraires répandus dès hier à Paris.

Copenhague, 7 décembre. — Les journaux du soir annoncent que le roi, qui souffrait déjà d'un rhumatisme, a éprouvé hier, à la chasse, un refroidissement qui l'obligera à garder le lit plusieurs jours.

Munich, 7 décembre, soir. — La *Gazette de Munich* dit que le roi s'est fait expliquer le conflit existant entre son chef de cabinet, M. Pfistermaier et le compositeur Richard Wagner, et qu'à la suite des explications données de part et d'autre, S. M. a fait exprimer à M. Richard Wagner le désir qu'il fit un voyage de quelques mois hors du royaume.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Route départementale N° 14.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 8 mai 1841,

Donne avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la rectification de la traverse de Chenehutte-les-Tuffeaux, route départementale, n° 14, les terrains ci-après désignés, savoir :

1° Du sieur Joseph Moron, marinier, majeur, demeurant à Chenehutte-les-Tuffeaux, 0 are 16 centiares en terrain bâti, caves habitées, escalier et passage, dite commune, n° 244 et 237, section A du plan cadastral, estimés à raison de 300 fr. l'are. . . . 48 fr.

Indemnité pour dommage. . . . 1,352 »

Ensemble. . . . 1,400 »

2° Du sieur Julien Petiteau, fils, marinier,

Sur l'avant étaient rassemblés une douzaine d'hommes silencieux. Au milieu d'eux on remarquait un individu maigre et sec dont la physionomie portait les traces d'une terreur profonde ; à sa tournure et à son costume il était impossible de le prendre pour un marin.

A l'arrière se trouvait un autre groupe composé des officiers, du docteur, et de quelques Anglais qui formaient le reste de l'équipage.

Un grand désordre régnait sur le pont ; les cordages n'avaient pas été relevés et pendaient en valdragne ; des fragments de bâtons, des lances, des haches, des marteaux jetés çà et là, témoignaient d'une lutte récente.

— Eh bien ! capitaine, quels sont ceux qu'il faut arrêter ? demanda l'élève.

— Les quatre que vous voyez couchés à tribord, et puis le cuisinier, ce grand pâle qui est plus loin.

Martel se rendit devant.

— Ah çà ! vous quatre, ralliez ici, et vivement.

Les quatre matelots, interpellés de la sorte, levèrent la tête.

— Qu'est-ce que tu nous chantes ? Va te coucher ; je t'ai trop vu ! dit une espèce de bandit à longues

moustaches noires, je ne dérêpe pas d'ici !

— C'est ce que nous verrons, mon vieux, fit l'aspirant en s'approchant davantage : à moi, *Cléopâtre* !

Une dizaine de canotiers, armés de fusils, avancèrent à cet appel.

— Voyez-vous ces gaillards-là, il faut les faire marcher.

Les marins de la frégate s'élançaient sur les délinquants pour exécuter l'ordre de leur chef, lorsque le patron, qui n'avait encore rien dit, s'écria joyeusement en s'adressant à l'un des prévenus :

— Tiens, tiens, tiens ! c'est toi, Frise-Poulet ! tu en es aussi ! Ne va pas faire de bêtises ; viens ici comme un mouton et tais ton bec. Notre commandant est un ancien qui ne badine que tout juste.

Frise-Poulet se leva ravi :

— Ah ! Cagnard, mon vieux matelot, que je suis content ! C'est ce sauvage de Requin qui fait sa tête... Je n'en suis plus, je me rends, moi !

— Ah ! tu te rends ! tu désertes les amis, méchant licheur ! Gare dessous ! cria le baleinier à moustaches en se dressant brusquement et le menaçant d'un harpon effilé, je vais commencer par toi !

Les deux autres révoltés retinrent le bras de Requin ; la troupe de la *Cléopâtre* se jeta sur lui :

— Garrottez-le ! baillochez-le ! dit Martel. Et vous, garçons, vous vous rendez aussi, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur l'aspirant.

— Sans ce blagueur de Requin, nous aurions demandé pardon au capitaine ; tout serait fini.

— Je vous en prie, monsieur l'aspirant, laissez-nous à bord, nous serons tranquilles comme de jeunes demoiselles au maillot.

— Ça ne me regarde pas, interrompit l'élève, embarque !

Frise-Poulet et ses deux compagnons, sans ajouter un mot, descendirent dans l'embarcation. Requin, pieds et poings liés, se débattait inutilement ; on l'y jeta auprès d'eux.

— Et le cuisinier, Monsieur ! le cuisinier ! l'avez-vous arrêté ? demanda le capitaine du *Harpon*. C'est le plus mauvais de tous, un sournois qui nous empoisonnerait quelque jour. J'aimerais mieux garder Requin que d'avoir ce lâche coquin à mon bord.

— Où est-il donc passé, votre monsieur ! demanda l'élève.

Dès que la troupe de la *Cléopâtre* avait paru sur le gaillard d'avant, la plupart des matelots français s'étaient empressés de faire leur soumission ; mais le cuisinier, se sentant le plus coupable, disparut à la faveur du tumulte ; personne n'avait remarqué sa fuite.

— Cagnard, dit Martel au patron, veille sur ces lapins-là ; les canotiers à leurs bancs, entends-tu ? paré à pousser !

— Suffit ! répondit le quartier-maître.

L'élève, accompagné de quelques-uns de ses gens et du capitaine baleinier, descendit dans le navire ; les autres matelots de la frégate avaient repris leurs postes de nage.

Frise-Poulet et ses deux camarades restaient auprès de Cagnard.

— Comment donc, matelot, tu étais là-dessus, dit ce dernier ; allons, encore une poignée de main. Eh ! quel tremblement as-tu donc fait à ton bord ? conte-moi ça un peu !

(La suite au prochain numéro.)

célibataire, majeur, demeurant à Chenebutte-les-Tuffeaux, 0 are 25 centiares, en maison, cave et four, dite commune, n° 176, 177, section A du plan cadastral, estimés à raison de 300 fr. l'are. 75 fr.
 Indemnité pour dommage. 1,425 »
 Ensemble. 1,500 »

5° Du sieur François Beaujon père, ancien marinier, et dame Marie Maupoint, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes,

demeurant ensemble à Chenebutte-les-Tuffeaux, 0 are 48 centiares en chambre, grenier, cave, escalier, dite commune, n° 245, section A du plan cadastral, estimés à raison de 300 fr. l'are. 144 fr.
 Indemnité pour dommage. 3,856 »
 Ensemble. 4,000 »

4° Du sieur Jean Chalot, marinier, et dame Marguerite Sarceau, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Chenebutte-les-

Tuffeaux, 0 are 08 centiares en chambre et grenier, dite commune, n° 237 du plan cadastral, estimés à raison de 300 francs l'are. 24 fr.
 Indemnité pour dommage. 1,476 »
 Ensemble. 1,500 »

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de

huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité (Loi du 5 mai 1841, article 21.)
 En Sous-Préfecture à Saumur, le 9 décembre 1865.

Le Sous-Préfet,
 (575) Signé : V^e O'NEILL DE TYRONE.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué.

Par jugement contradictoire du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du deux décembre 1865, enregistré, la dame Félicité-Aimée Toineau, marchande, épouse du sieur Benjamin-Julien Bouet, coutelier-bandagiste, avec lequel elle demeure, à Doué, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par le soussigné, avoué près ledit tribunal et de la dame Bouet.
 Saumur, le neuf décembre 1865.
 (576) R. BODIN.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère dudit notaire,
 Le dimanche 17 décembre 1865, à midi,

LES PÉPINIÈRES

Existant sur 1 hectare 54 ares environ de terre, près le Pont-de-Varenes, commune de Denezé, comprenant :

- 4,842 pruniers,
- 3,444 pommiers nains,
- 5,494 pommiers francs,
- 5,500 petits pommiers francs.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Paul Taureau, dépositaire du cahier d'enchères.

Etude de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé.

VENTE DE BOIS.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé,
 Le dimanche 17 décembre 1865, à midi,

A la Noiraie, propriété de M. DAUDET, commune de Neuillé :

Cent dix-sept beaux chênes futaies, baliveaux et acacias à haute tige; quatre-vingts sapins, de première grosseur; cinquante-cinq beaux noyers; six frênes et un ormeau, et dix-neuf châtaigniers, complantés sur diverses terres, situées commune de Neuillé, et principalement sur la métairie de la Noiraie.

Ces arbres seront divisés en douze lots; ils portent chacun un numéro d'ordre et sont marqués des initiales J. D.

Ils sont placés dans une situation facile pour l'exploitation.

Plus, la coupe d'un bois-taillis, situé dans les bois de Buton, commune de Vernantes, contenant environ deux hectares, et les baliveaux complantés dans ce taillis.

Pour tous renseignements et pour visiter les arbres, s'adresser à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, chargé de la vente.
 (572)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 10 décembre 1865, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Mithoir, marinier, à Trèves-Cunault, à la continuation de la vente du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, trois bonnes couettes, oreillers, traversins, rideaux, couvertures, quantité de bons draps et de chemises d'homme et de femme, bons effets, table, pendule, très-beaux outils de charpentier en bateau, un épervier, quatre hectolitres soixante litres de vin, batterie de cuisine, etc.
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE
 APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 14 décembre 1865, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{me} Pasquier-Bourdon, marchande de modes à Saumur, rue d'Orléans, maison de M^{me} Ripart, marchande de tabac, à la vente publique, aux enchères, du mobilier et des marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Guerin, ancien huissier, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Canapé, fauteuils, belles glaces, guéridon, consoles et comptoirs en bois de chêne, commode, chapeaux confectionnés et à confectionner, rubans, dentelles, fleurs artificielles en velours et autres, plumes et autres marchandises, lits, couettes, draps, effets, tables, chaises, barriques et bouteilles vides, etc.
 On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MARCHANDISES
 Aux enchères publiques

Pour cessation de commerce, Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, du 4 décembre 1865,

Dans les magasins de M^{me} V. Morin
AU PETIT SAINT-PIERRE
 Rue d'Orléans,

Le lundi 18 décembre 1865, à midi, et jours suivants,

Par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à la requête de M. Kerneis, liquidateur. (579)

TROIS MAISONS
A VENDRE

Rue de Bordeaux.
 S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
 PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD,
 Le dimanche 10 décembre 1865, à midi,

Un PRÉ clos, contenant 81 ares, situé à Moulinier, commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant des chemins et MM. Bournillet et Pepin. On pourra traiter avant l'adjudication.
 S'adresser audit M^e CLOUARD.

A VENDRE,
A ÉCHANGER OU A LOUER
DE SUITE,

1° La propriété de Terre-fort, sise près du Pont-Fouchard et dominant la ville de Saumur. Elle se compose : d'une maison de maître nouvellement reconstruite, vastes servitudes de réserve, pressoir, caves; de 6 hectares 50 ares en cours, jardins, vignes et terres labourables, renfermés par des murs; et d'une pièce d'eau, empoisonnée, de 11 ares environ.

2° Une maison, sise au Pont-Fouchard, sur le vieux chemin de Saumur à Doué, se composant d'une vaste salle tapissée, une cuisine et un pressoir; au-dessous une cave voûtée, pouvant contenir trente-cinq barriques de vin.

3° Différentes parcelles de terre et vigne, au Pont-Fouchard et sur la route de Saint-Florent, propres à la construction.

4° Environ 20 hectares de bons bois, situés à Baucheron, commune de Verrry, joignant les deux chemins vicinaux actuellement en cours d'exécution.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN, propriétaire au Pont-Fouchard, maison Vaintras. (567)

A LOUER
 Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE, Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

A CÉDER DE SUITE,
UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.
 Long bail et loyer peu élevé.
 S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BEAUX ET GRANDS CAMÉLIAS

Couverts de boutons, Chez M. MIMAU, au Pont-Fouchard. (557)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,
 A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

Vient de paraître :

HISTOIRES
 DU
VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu,
Le Chevalier DE GLOUVET.
 Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 4 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 8 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 80	»	»	68 85	»	05
4 1/2 pour cent 1852.	97 25	»	»	97 12	»	»
Obligations du Trésor.	468 75	3	75	466 25	»	2 50
Banque de France.	3800	»	»	3800	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1320	»	»	1325	5	»
Crédit Foncier colonial.	640	»	»	640	»	»
Crédit Agricole.	635	»	»	635	»	»
Crédit industriel.	671 25	»	1 25	671 25	»	»
Crédit Mobilier.	882 50	2	50	882 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	1020	»	2 50	1020	»	»
Orléans (estampillé).	833 75	8	75	830	»	3 75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1125	16	25	1127 50	2	50
Est.	517 50	»	1 25	518 75	1	25
Paris-Lyon-Méditerranée.	840	6	25	835	»	5
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	567 50	»	2 50	573 75	6	25
Ouest.	541 25	»	2 50	541 25	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1715	»	5	1712 50	»	2 50
Canal de Suez.	425	2	50	425	»	»
Transatlantiques.	562 50	3	75	562 50	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	65	»	05	65 05	»	05
Autrichiens.	430	»	»	428 75	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	422 50	»	1 25	420	»	2 50
Victor-Emmanuel.	212 50	»	3 75	212 50	»	»
Romains.	152 50	»	»	157 50	5	»
Crédit Mobilier Espagnol.	467 50	»	»	463 75	»	3 75
Saragosse.	196	»	1	198 50	2	50
Séville-Xérès-Séville.	35	»	2 50	40	»	5
Nord-Espagne.	164	2	75	163	»	1
Compagnie immobilière.	552 50	7	50	553 75	1	25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	315	»	»
Orléans.	308	»	25	307 75	»	25
Paris-Lyon-Méditerranée.	307	»	»	307	»	»
Ouest.	307	1	»	307 25	»	25
Midi.	306	»	50	305 75	»	25
Est.	302	»	50	301 75	»	25

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
 En mairie de Saumur, le